

La composition de l'équipe de direction traduit les priorités de l'Agence

L'Agence est composée de huit directions, dont une dédiée à la prévention et de la promotion de la santé. Ce choix volontariste s'inscrit dans les priorités de la loi de santé et vise à répondre aux enjeux de santé publique dans la région. Cinq directeurs territoriaux, membres du Comité exécutif, représentent la Directrice générale dans les départements et animent la démocratie sanitaire au niveau local. Ils assurent également l'animation territoriale et la coordination entre les directions de l'Agence, sur des sujets transversaux.

